



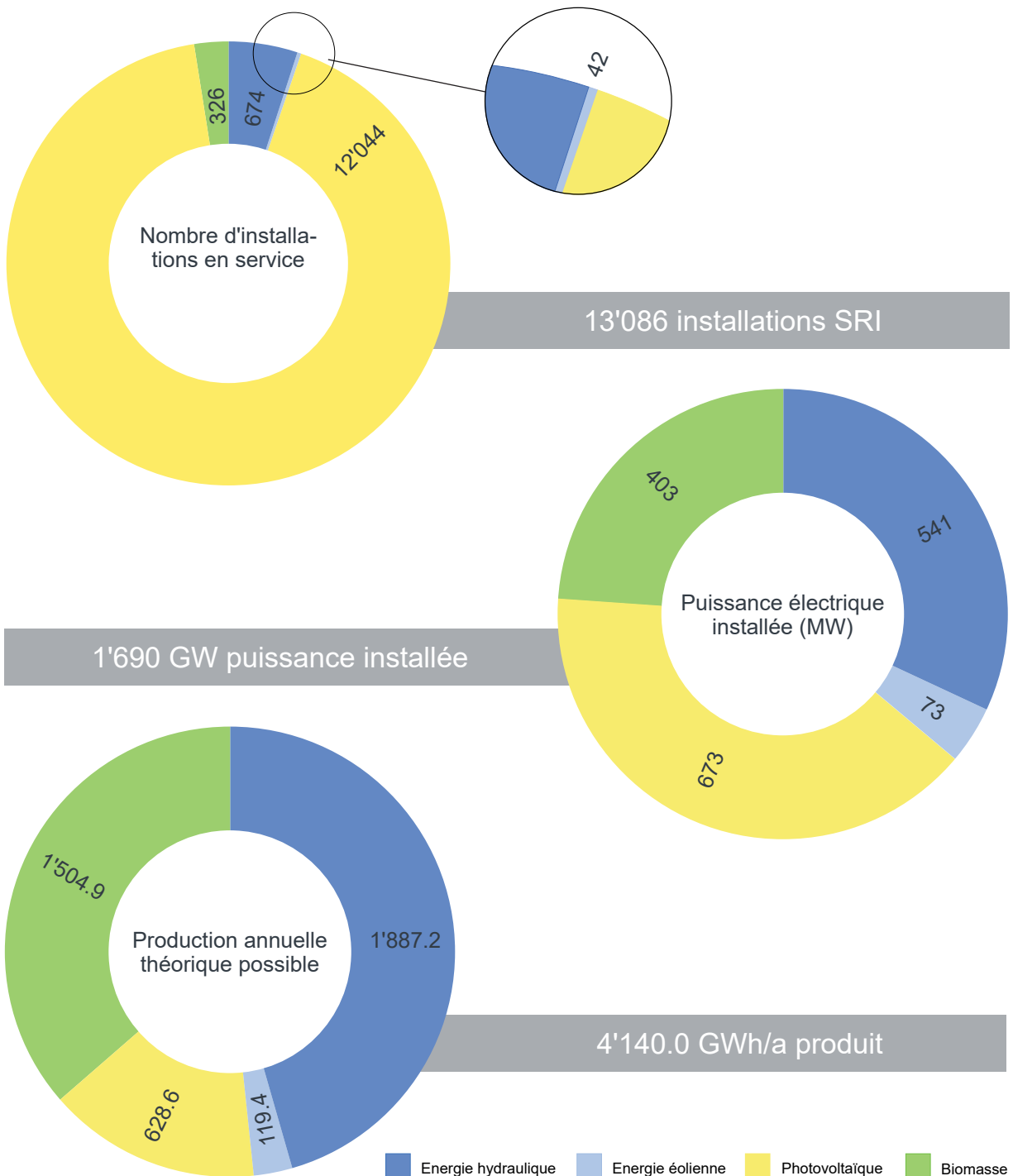
## Système de Rétribution de l'Injection (SRI)

Cockpit SRI 1<sup>er</sup> trimestre 2023



**Aperçu du 1<sup>er</sup> trimestre 2023**

Le cockpit SRI renseigne sur la production d'électricité des installations du système de rétribution de l'injection (SRI) au 1er trimestre de l'année 2023. Au T1/2023, les installations SRI ont produit un total de 543 GWh d'électricité. En extrapolant sur une année entière, on s'attend à une production de 4'140 GWh (production théoriquement possible). Les prix du marché de référence (PMR) ont à nouveau légèrement baissé au T1/2023, comme au trimestre précédent, ce qui se reflète également dans la rétribution, qui affiche à nouveau une valeur positive (voir page suivante).



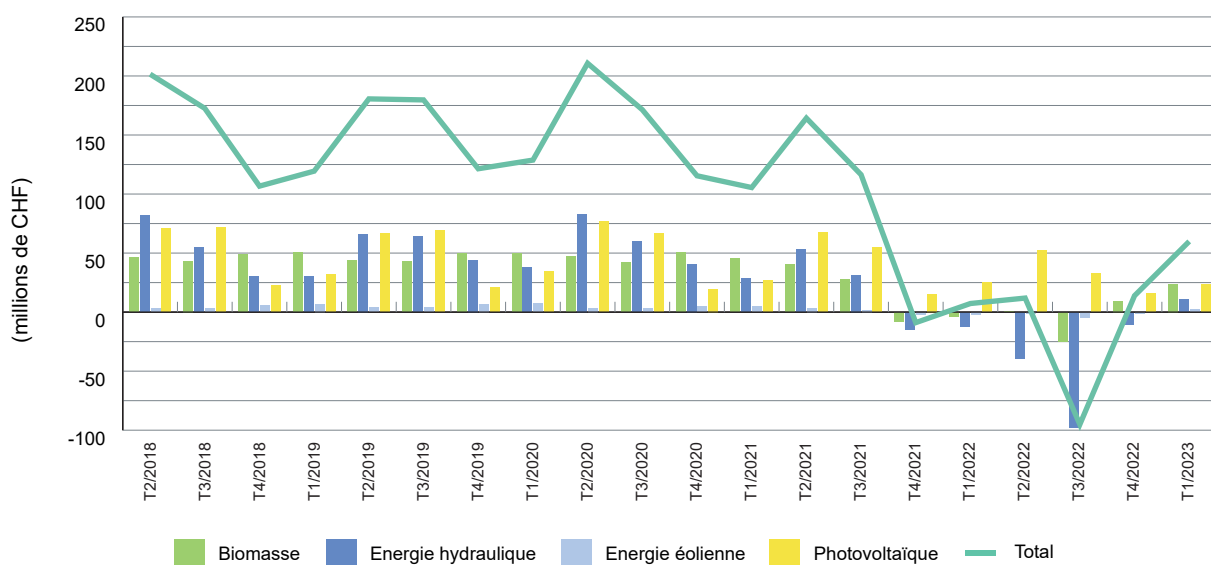
### Production et rétribution

La production d'électricité déclarée dans le SRI au T1/2023 a baissé par rapport au même trimestre de l'année précédente (T1/2022), passant de 685 GWh à 543 GWh. En comparaison avec les trimestres précédant le T4/2021, la rétribution est plus faible en raison du PMR toujours plutôt élevé, mais présente à nouveau une valeur positive dans l'ensemble avec CHF 59,9 millions. C'est le premier trimestre depuis le T4/2021 pour lequel au total, pour des installations en commercialisation directe, il n'y a pas eu de remboursement de la partie excédentaire au fonds alimenté par le supplément réseau.

### Évolution de la production



### Évolution de la rétribution totale

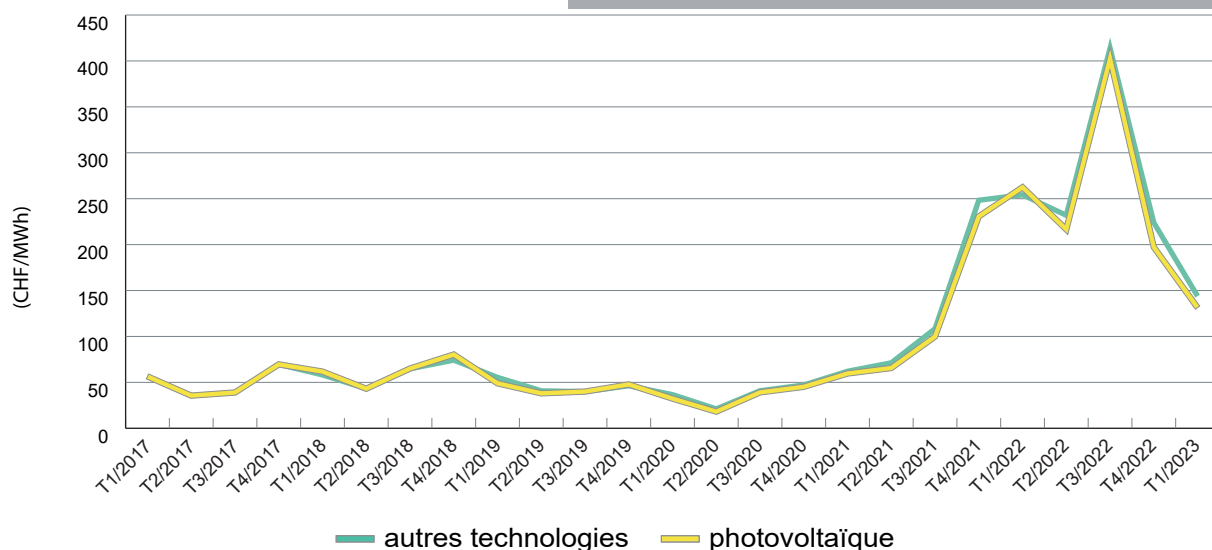


### Utilisation du fonds alimenté par le supplément 1/2

Dans le SRI, chaque installation en injection au prix de marché de référence (IPMR) perçoit un taux de rétribution individuel se composant du prix de marché de référence (PMR) et de la prime d'injection. La prime d'injection est financée par le biais d'un supplément sur la consommation finale d'électricité (fonds alimenté par le supplément réseau). Plus le PMR est élevé, plus la prime d'injection est faible et moins le fonds alimenté par le supplément réseau est chargé.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, outre l'IPMR décrite ci-dessus il existe également un autre type de rétribution dans le SRI, à savoir la commercialisation directe (CD). Dans le cas de la CD, le PMR n'est pas rétribué par l'organe d'exécution, mais est généré par les exploitant/es d'installations mêmes. Seules la prime d'injection ainsi qu'une indemnité de gestion supplémentaire sont versées à partir du fonds. Pour les installations en CD dont le taux de rétribution est inférieur au PMR, la part excédentaire doit être remboursée au fonds alimenté par le supplément réseau, de sorte que la rétribution totale soit à nouveau une à hauteur du taux de rétribution (cf. OEnER, art. 25, al. 4).

### Évolution du prix de marché de référence



### Rétribution par rapport au même trimestre de l'année précédente

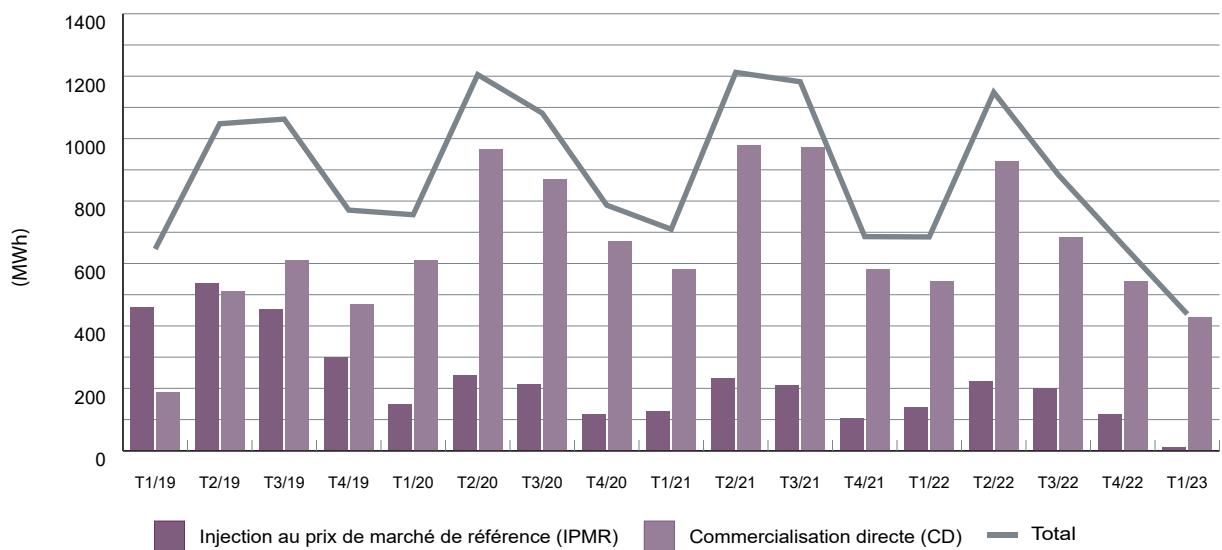
Rétribution (millions de CHF)	T1/2023				T1/2022			
	Injection au prix de marché de référence		Commercialisation directe		Injection au prix de marché de référence		Commercialisation directe	
	Prime d'injection	Prix de marché de référence	Prime d'injection	Indemnité de gestion	Prime d'injection	Prix de marché de référence	Prime d'injection	Indemnité de gestion
Biomasse	3.70	3.83	15.89	0.47	0.50	7.95	-12.72	0.65
Photovoltaïque	13.91	5.82	3.50	0.19	7.55	19.17	-1.57	0.27
Hydraulique	3.03	5.17	1.98	0.50	-0.94	9.15	-21.46	0.55
Eolien	0.00	0.00	1.68	0.20	0.00	0.00	-2.05	0.22
<b>Total</b>	<b>20.64</b>	<b>14.81</b>	<b>23.05</b>	<b>1.35</b>	<b>7.12</b>	<b>36.28</b>	<b>-37.80</b>	<b>1.68</b>

### Utilisation du fonds alimenté par le supplément 2/2

Au cours du T1/2023, un total de 9 nouvelles installations sont entrées dans la commercialisation directe (CD) et 23 en sont sorties. Le nombre d'installations dans la CD a donc diminué de 14 installations, passant de 1'059 à 1'045.

Le PMR (voir page précédente) a baissé au T1/2023, mais est resté à un niveau élevé, avec actuellement 131.42 CHF/MWh (photovoltaïque) et 143.88 CHF/MWh (autres technologies).

### Production par type de rétribution



### Rétribution par type de rétribution

